



Session du 29 juin 2020

Intervention de Didier Roisé

Solidarités territoriales

Protocole d'accompagnement aux usages numériques

Monsieur le Président,
cher-e-s collègues,

Même si un nombre croissant de Français surfent quotidiennement sur la toile, il existe toujours de nombreuses personnes qui ne sont pas équipées ou n'ont pas les compétences nécessaires pour être à l'aise devant un clavier et un écran.

Selon l'INSEE, l'illectronisme concerne 17% de la population (13 millions), soit un français sur six qui est frappé d'illettrisme numérique. Alors que de plus en plus d'administrations et d'entreprises proposent de passer par leur site internet pour des démarches ou des achats. L'INSEE nous dit qu'une personne sur quatre pourtant utilisateur d'Internet ne sait pas bien s'informer. Cela accroît le risque de non-recours aux droits et d'exclusion pour les personnes concernées.

Tous ces chiffres nous démontrent l'importance de l'accompagnement humain pour réussir la transition numérique et que cet outil soit un vrai levier d'accès aux services pour toutes et tous. Le déploiement du réseau numérique dans tout le département est en cours (on aimerait que ce soit plus rapide car c'est une condition indispensable au développement de notre territoire et à une meilleure accessibilité des services).

Aussi ne pouvons-nous que saluer le travail partenarial mené pour l'accompagnement à l'usage numérique avec le protocole soumis au vote.

Cependant, on peut aussi s'interroger : comment les associations locales ou CCAS peuvent s'intégrer dans ce protocole car de nombreuses actions existent dans tout le territoire ?